

Objet : CNIID-lettre hebdo

Date : jeudi 13 juillet 2006 15:52

De : CNIID-toxics <info@cniid.org>

Répondre à : "CNIID-toxics" <info@cniid.org>

À : <psandeau@galilee.fr>

Conversation : CNIID-lettre hebdo

Bonjour à tous,

Voici le sommaire de notre lettre hebdo :

- 1/ Article : Un incinérateur pour la Corse (2A-2B)
- 2/ Fiches techniques : 4 nouveaux documents destinés à la Coordination (France)
- 3/ Article "Ecologie et informatique : la directive RoHS entre en vigueur" paru sur actu-environnement.com
- 4/ Exposition : Nos poubelles années (90)

Bonne lecture, joyeux 14 juillet, à bientôt,

L'équipe du CNIID

1/ Un incinérateur pour la Corse (2A-2B)
La Corse devait réagir après sa prise de conscience du retard accumulé au niveau de la gestion de ses déchets et elle l'a fait ! Le Syvadec (syndicat mixte d'étude pour la mise en œuvre du traitement des déchets ménagers et assimilés) a pris sa décision le 7 juillet dernier et engage quelques 272 000 corses dans une voie sans issue, l'incinération, sans exploiter au maximum le tri, la valorisation matière. La lutte des associations locales pour un avenir sans incinération va devoir s'intensifier dans les mois à venir. Ce choix intervient après la visite du récent incinérateur de Perpignan par le Syvadec, montré comme exemple pour sa production d'énergie et pour ses résultats " exemplaires " en terme d'émissions de polluants. Argument relayé par le Pr Jean-François Narbonne pour qui " un incinérateur appliquant les nouvelles normes européennes ne pose plus aucun problème ". Ce professeur oublie sans doute qu'aucune étude scientifique n'a assez de recul pour être aussi catégorique. Un autre point qu'il n'aborde pas est la potentialisation¹ des substances chimiques sur laquelle aucune étude toxicologique ne se base. Tirer des conclusions hâtives peut parfois être dangereux ! La recherche scientifique nous le montre tous les jours. Une pétition contre l'incinérateur de Corse sera diffusée dans les prochaines semaines par les associations locales. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

¹Potentialisation : désigne une action conjointe de deux ou plusieurs substances chimiques sur un organisme dont le résultat est supérieur à la somme des actions individuelles.

2/ 4 nouveaux documents destinés à la Coordination (France)
Quatre fiches techniques seront disponibles dans le courant de la semaine prochaine sur les thématiques suivantes : torche à plasma, procédé Calcior, pyrolyse/thermolyse et traitement sans incinération des DASRI. Destinés aux associations de la Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source, ces fiches seront disponibles au 01 55 78 28 60 ou en téléchargement gratuit sur : <http://www.cniid.org/index.htm?http%3A//www.cniid.org/coordination.htm>

3/ "Ecologie et informatique : la directive RoHS entre en vigueur" paru sur actu-environnement.com

Le 1er juillet 2006 est une date importante en matière d'écologie dans le secteur des équipements électriques et électroniques. Il marque en effet l'entrée en vigueur d'une directive interdisant l'adjonction de certains produits réputés dangereux. L'obligation a été prévue par la " directive sur la Limitation des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques " dite encore ROHS (Restriction of the use of certain Hazardous Substances). Les matériaux dits homogènes utilisés dans les équipements électriques et électroniques mis sur le marché à compter de ce jour, seront soumis à un plafond. En pratique, ils ne pourront plus contenir plus de 0,1 % en poids de plomb, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB) et de polybromobiphényl'éthers (PBDE), et pas plus de 0,01 % en poids de cadmium. Le dispositif rejoint ainsi la directive DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) qui organise elle, la responsabilisation du secteur dans le retraitement des déchets.

Ecran, souris, portables...

Ce texte s'applique à toute la filière informatique, professionnelle ou pas. Sont expressément mentionnés, les mini-ordinateurs, les imprimantes, l'informatique individuelle, les ordinateurs individuels (unité centrale, souris, écran et clavier), les ordinateurs portables, les tablettes graphiques, etc. Il frappe également tout le secteur de la téléphonie (télécopieurs, téléphones, téléphones sans fil et cellulaires, répondeurs, " et autres produits ou équipements pour transmettre des sons, des images ou d'autres informations par télécommunication "). Du coup, plusieurs sociétés mettent aujourd'hui en avant leur souci du respect écologique, comme Nokia et d'autres comme Philips. Comme le prévoit l'arrêté du 25 novembre 2005, l'interdiction n'est évidemment pas totale, l'industrie ne pouvant pas toujours se passer de ces matériaux. Sera ainsi toujours autorisée l'utilisation de " plomb dans les soudures pour les serveurs, les systèmes de stockage et de matrices de stockage. Les équipements d'infrastructure de réseaux destinés à la communication, la signalisation, la transmission ainsi qu'à la gestion de réseaux dans le domaine des télécommunications ". Le plomb sera encore admis " dans les soudures comportant plus de deux éléments pour la connexion entre les broches et le boîtier de microprocesseurs, à teneur en plomb comprise entre 80 et 85 % en poids".

Bombes écologiques

On notera cependant que le texte ne s'applique d'une part ni aux produits destinés à l'armée ou à la sécurité de l'état ni, d'autre part, au remplacement des équipements mis sur le marché avant la date du 1er juillet. Ainsi un produit hautement dangereux pour la santé mis sur le marché le 30 juin 2006 pourra toujours être réparé avec une pièce détachée contenant un fort taux de plomb, pendant toute la durée de sa vie. On notera encore que les cartouches d'encre, qui contiennent des dispositifs électroniques assurant la gestion de l'encre et incidemment la sécurité contre les produits consommables, ne tombent pas sous le coup de la directive RoHS.

4/ Nos poubelles années (90)

A partir du 15 juillet, l'exposition "Nos poubelles années" ouvrira ces portes à la Maison départementale de l'environnement du Malsaucy, dans le territoire de Belfort (90). Il s'agit de faire découvrir aux enfants et au grand public la thématique des déchets en mettant en avant la

politique des 3R : nécessité de Réduire la quantité de déchets produits, de trier pour mieux Recycler, de réparer ou Réutiliser pour augmenter la durée de vie des objets. Cette expo a été réalisée en partenariat avec l'agence Basic Théâtral de Lyon, ce qui a permis de la rendre festive et animée. Visites possibles tous les après-midi de l'été puis les mercredis et week-end. Pour en savoir plus, visitez le site de la Maison départementale de l'environnement du Malsaucy sur <http://www.cg90.fr/pages/88/104/187/281.htm>

Retrouvez toutes nos campagnes d'information sur <http://www.cniid.org/>

--

To unsubscribe from: CNIID-toxics, just follow this link:

<http://www.cniid.org/cgi-bin/mojo/mojo.cgi?f=u&l=CNIID%2dtoxics&e=psandeau@galilee.fr&p=6568>

Click the link, or copy and paste the address into your browser.